



Administration

AUGMENTATION DE LA TAXE

Nous attirons votre attention sur le fait que la taxe pour l'entretien des collecteurs passe de CHF 0.30/m³ à CHF 0.40/m³ dès le 1^{er} janvier 2025. Vous constaterez cette hausse sur votre facture. En revanche, le prix de l'eau ainsi que la taxe d'épuration demeurent inchangés, soit CHF 1.-/m³ pour l'eau et CHF 2.55/m³ pour l'épuration.

PORTES OUVERTES

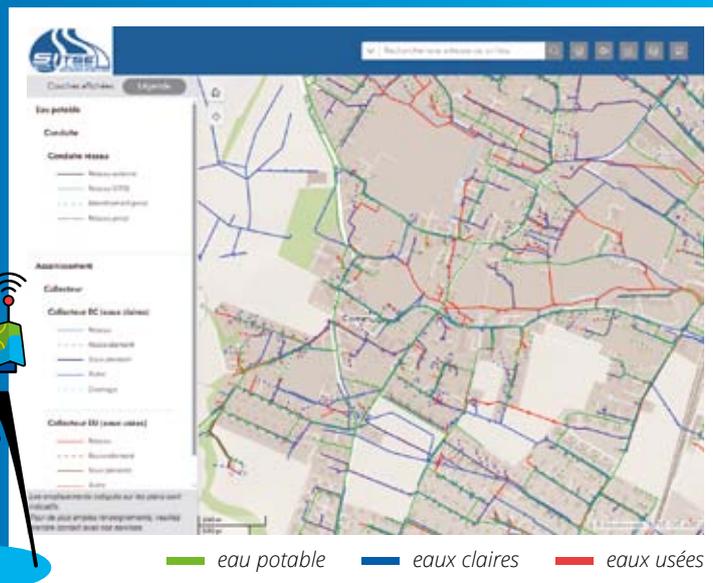
La journée « portes ouvertes » du Service de Défense Incendie et Secours de Terre Sainte (SDIS) aura lieu le samedi 21 juin 2025. Les SITSE auront le plaisir d'y participer et tiendront un stand pour présenter leurs activités. Des informations complémentaires seront disponibles sur notre site internet.



Eau potable / Collecteurs

À VOTRE SERVICE

Pour rappel, un guichet cartographique de notre réseau est disponible en ligne sur plans.sitse.ch. Cet outil vous permet d'accéder à de nombreuses informations utiles, notamment l'emplacement des conduites d'eau sous pression (ESP), des vannes, des bornes hydrantes, ainsi que des collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU). Facile d'utilisation, il est régulièrement mis à jour par notre géomaticienne.





Collecteurs



PRÉSERVONS NOS COURS D'EAU ET NOTRE ÉCOSYSTÈME

Depuis 2021, les Services Industriels de Terre Sainte et Environs (SITSE) assurent la gestion des cours d'eau pour les tronçons connectés aux réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

Il est essentiel de ne pas déposer vos déchets organiques (tontes de gazons, feuilles, compost) ni de débris en bord des rivières, en forêt, en lisière ou dans le sous-bois. Ces gestes nuisent à l'environnement et perturbent l'équilibre naturel.

Ces dépôts et stockages illicites en forêt et dans l'espace réservé aux cours d'eau constituent une infraction à l'article 13 de la loi sur la gestion des déchets du 5 septembre 2006 et à l'article 34 de la loi forestière vaudoise du 8 mai 2012.

ESPÈCES ENVAHISSANTES: UNE MENACE POUR NOTRE BIODIVERSITÉ

Le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus* L.) représente un réel danger pour notre écosystème. Cette espèce exotique envahissante supprime la végétation locale et présente une toxicité pour l'homme et le bétail. Il est fortement recommandé aux propriétaires d'éliminer rapidement cette plante ainsi que d'autres espèces invasives telles que la Renouée du Japon et le Bambou doré, afin de préserver la biodiversité locale.



Laurier-cerise



Renouée du Japon



Bambou doré

